

SEANCE DU 14 JANVIER 2008

COMPTE RENDU AFFICHE LE 21 JANVIER 2008

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 JANVIER 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

PRESENTS : M. COLLOMB, M. TOURAIN, M. BUNA, M. LEVEQUE, M. MUET, M. BEGHAIN, M. BRAILLARD, M. DESCHAMPS, Mme CARRET, Mme GUILLAUME, M. JACOT, Mme HAGUENAUER, M. DACLIN , M. FOURNEL, M. LAREAL, M. TETE, Mme AHMINE, Mme BONNIEL-CHALIER, Mme GOUZOU-TESTUD, M. JULIEN-LAFERRIERE, MMme ULRICH, Mme DECIEUX, Mme YEREMIAN, M. HUGUET, M. TEODORI, Mme PSALTOPOULOS, Mme GAY, M. COULON, M. PELAEZ, M. FLACONNECHE , Mme DE COSTER, M. SOREL, M. GIORDANO, M. FRONT, Mme PESSON, M. SECHERESSE, M. BIDEAU, Mme ISAAC-SIBILLE, M. BARTHELEMY, Mme CHEVASSUS, Mme ROBIN, M. LAFOND, M. HANACHOWICZ, Mme BARGOIN, M. RIEHL, M. BOLLIET, M. CAILLET, M. NARDONE , Mme NACHURY, Mme PUVIS de CHAVANNES, M. RESSICAUD , Mme D'ANGLEJAN, M. BROLIQUIER, M. DE LAVERNEE, Mme MAGNIN-BERGER.

ABSENTS EXCUSES : Mme ROURE, M. CHEVAILLER, DUBERNARD, M. MILLON, M. PHILIP, M. LASSAGNE, M. SUCHEL, Mme DECRIAUD, Mme MAILLER, Mme DESBAZEILLE, M. TURCAS, Mme RAIMOND-CHABANEL, M. ROUX de BEZIEUX, M. AMOYAL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme MOSNIER-LAI, Mme BRETON, Mme FAVIER.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. DESCHAMPS, M. LEVEQUE, M. HUGUET, M. BARTHELEMY, Mme ULRICH, M. SOREL, Mme GAY, Mme MAGNIN-BERGER, M. DE LAVERNEE, Mme ROBIN, Mme HAGUENAUER, Mme PESSON, M. NARDONE, Mme DE COSTER, M. TEODORI ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme ROURE, M. CHEVAILLER, DUBERNARD, M. MILLON, M. PHILIP, M. SUCHEL, Mme DECRIAUD, Mme DESBAZEILLE, M. TURCAS, Mme RAIMOND-CHABANEL, M. AMOYAL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme MOSNIER-LAI, Mme BRETON, Mme FAVIER.

DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANEEES : M. FLACONNECHE, M. GIORDANO, Mme GUILLAUME, M. LAFOND ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. DACLIN, Mme BONNIEL-CHALIER, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme CHEVASSUS.

2008/8633 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 € A L'ASSOCIATION LYON NATATION POUR L'ORGANISATION DU MEETING INTERNATIONAL DE LA VILLE DE LYON LES 22, 23 ET 24 FEVRIER 2008 A LA PISCINE DE VAISE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Lyon natation organise le 11^e meeting international de la Ville de Lyon les 22 et 23 février 2008 à la piscine de Vaise à Lyon 9^e. Il s'agit de la cinquième étape de la Coupe de France, qualificative aux Championnats de France open de première série nationale.

La Coupe de France est un excellent moyen pour les athlètes tricolores de jauger leur préparation et pour le public d'assister à des épreuves de très haut niveau.

Les objectifs de l'Association pour cette édition sont de :

- proposer une compétition de qualité avec la présence de nombreux nageurs de très hauts niveaux ;
- attirer un plus grand nombre de spectateurs spécialistes ou non de la discipline.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir à Lyon une compétition de natation de haut niveau.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 70 800 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à l'Association Lyon Natation. »

Vu les avis émis par les Conseils des 6^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- Une subvention de 15 000 euros est allouée à l'Association Lyon natation pour l'organisation du meeting international de la Ville de Lyon les 22, 23 et 24 février 2008 à la piscine de Vaise à Lyon 9^e.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD

N° 06.08.782

VILLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU 6^{ème} ARRONDISSEMENT

OBJET : Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association Lyon Natation pour l'organisation du meeting international de la Ville de Lyon les 22, 23, 24 février 2008 à la piscine de Vaise.

Rapporteur :
Rémi HANACHOWICZ

SEANCE DU 8 JANVIER 2008
SAISINE DU 24 DECEMBRE 2007

} DELAI FIXE PAR MONSIEUR LE MAIRE
(*article 7 - Loi du 31 décembre 1982*)

COMPTE-RENDU AFFICHE le : 9 janvier 2008

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 2 janvier 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE

AU JOUR DE LA SEANCE : 27

PRESIDENT : Madame CHEVASSUS

SECRETAIRE ELUE : Madame CAMINALE

PRESENTS : Madame CHEVASSUS, Monsieur DAVID, Madame BRAC de LA PERRIERE, Monsieur TRONEL, Madame BISSON-BRUNEL, Monsieur LAFOND, Mademoiselle HUMEAU, Madame MOULLIN, Monsieur LEVOIR, Mesdames CAMINALE, ROY, Messieurs ROUX de BEZIEUX, HANACHOWICZ, DER MARDIROSSIAN, IADAROLA, Madame CATOIRE, Monsieur ISAAC, Mesdames ROBIN, NACHURY, Monsieur KRATIOFF, Madame BEDET, Monsieur HEMON.

EXCUSES : Monsieur TURCAS, Madame RAIMOND-CHABANEL, Monsieur BRAILLARD.

DEPOTS DE POUVOIRS : Madame CHEVASSUS a déposé pouvoir pour voter pour Monsieur TURCAS ; Madame ROBIN : pouvoir de Madame RAIMOND-CHABANEL ; Madame BEDET : pouvoir de Monsieur BRAILLARD.

ABSENTS : Madame BERTRIX, Monsieur BERTRAND.

06.08.782

Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association Lyon Natation pour l'organisation du meeting international de la Ville de Lyon les 22, 23, 24 février 2008 à la piscine de Vaise.

Le Conseil d'Arrondissement,

Vu l'article 8 de la loi du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon,

Vu le projet de délibération de Monsieur le Maire de Lyon,

Vu le projet de délibération en date du 2 janvier 2008 par lequel le Maire du 6^{ème} arrondissement :

A/ EXPOSE :

"L'Association Lyon natation organise le 11^e meeting international de la Ville de Lyon les 22 et 23 février 2007 à la piscine de Vaise à Lyon 9^e. Il s'agit de la cinquième étape de la Coupe de France, qualificative aux Championnats de France open de première série nationale.

La Coupe de France est un excellent moyen pour les athlètes tricolores de jauger leur préparation et pour le public d'assister à des épreuves de très haut niveau.

Les objectifs de l'Association pour cette édition sont de :

- proposer une compétition de qualité avec la présence de nombreux nageurs de très hauts niveaux ;
- attirer un plus grand nombre de spectateurs spécialistes ou non de la discipline.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir à Lyon une compétition de natation de haut niveau.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 70 800 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros."

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. "Une subvention de 15 000 euros est allouée à l'Association Lyon natation pour l'organisation du meeting international de la Ville de Lyon les 22, 23 et 24 février 2008.
2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, sur le code service 10230, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSF, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574."

B/ PROPOSE

De donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association Lyon Natation 63 rue Bellecombe à Lyon 6^{ème} pour l'organisation du meeting international de la Ville de Lyon les 22, 23, 24 février 2008 à la piscine de Vaise.

DELIBERE

Donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association Lyon Natation 63 rue Bellecombe à Lyon 6^{ème} pour l'organisation du meeting international de la Ville de Lyon les 22, 23, 24 février 2008 à la piscine de Vaise.

ADOpte A L'UNANIMITE

Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme.

Lyon, le 8 janvier 2008

Nicole CHEVASSUS
Maire du 6^{ème} arrondissement

09/07/1185

Direction de la Communication Externe – Attribution d’une subvention de 15 000 € à l’association Lyon natation pour l’organisation du meeting international de la Ville de Lyon les 22, 23 et 24 février 2008 à la piscine de Vaise (Commission Jeunesse et Sports)

SEANCE du 8 janvier 2008

COMPTE RENDU AFFICHE le 9 janvier 2008

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 31 décembre 2007

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 27

RAPPORTEUR : Marc FEUILLET

* * * * *

PRESIDENT : Hubert JULIEN-LAFERRIERE
Maire du 9^{ème} arrondissement

SECRETARE de SEANCE : Fadma BELMOUDEN

PRESENTS : Henri JACOT, André AMOYAL, Louis LEVEQUE, Sylvie GUILLAUME, Hubert JULIEN-LAFERRIERE, Bernard BOCHARD, Abel GAGO, Michèle SEGONNE, Marc FEUILLET, Martine DESFOURS, Gérard FERT, Pascale SOULINHAC, Fadma BELMOUDEN, Maryse AMOYAL, Guy MARSALLON, Blandine REYNAUD, Noëlle VALENTIN.

ABSENTS EXCUSES : Gérard COLLOMB, Amaury NARDONE, Evelyne CARRET, Yvette FAVIER, Emmanuel DELATTRE et Frédérique PIERRE.

ABSENTS NON EXCUSES : Yvonne L'HUILLIER, Gérard LABALETTE, Anne-Catherine BERTRAND, Frédéric PEREZ.

Direction de la Communication Externe – Attribution d’une subvention de 15 000 € à l’association Lyon natation pour l’organisation du meeting international de la Ville de Lyon les 22, 23 et 24 février 2008 à la piscine de Vaise (Commission Jeunesse et Sports)

Vu le rapport de la Direction de la Communication Externe, par lequel le Maire de Lyon expose ce qui suit :

« L’Association Lyon natation organise le 11^e meeting international de la Ville de Lyon les 22 et 23 février 2007 à la piscine de Vaise à Lyon 9^e. Il s’agit de la cinquième étape de la Coupe de France, qualificative aux Championnats de France open de première série nationale.

La Coupe de France est un excellent moyen pour les athlètes tricolores de jauger leur préparation et pour le public d’assister à des épreuves de très haut niveau.

Les objectifs de l’Association pour cette édition sont de :

- proposer une compétition de qualité avec la présence de nombreux nageurs de très hauts niveaux ;
- attirer un plus grand nombre de spectateurs spécialistes ou non de la discipline.

L’organisation de cette manifestation permet ainsi d’accueillir à Lyon une compétition de natation de haut niveau.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s’élève à 70 800 €.

En raison de l’intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d’allouer une subvention de 15 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d’adopter les décisions suivantes :

3. Une subvention de 15 000 euros est allouée à l’Association Lyon natation pour l’organisation du meeting international de la Ville de Lyon les 22, 23 et 24 février 2008.
4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, sur le code service 10230, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.»

Vu l’article 7 de la Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982,

EMET UN AVIS FAVORABLE

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire

Hubert JULIEN-LAFERRIERE